



INDRE-ET-LOIRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°37-2021-06005

PUBLIÉ LE 8 JUIN 2021

Sommaire

Préfecture d'Indre et Loire /

37-2021-06-08-00001 - DDFIP_CX-GX fiscal liste CDS au 01-07-2021 (1 page)	Page 3
37-2021-06-04-00001 - DDFIP_Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire_juin2021 (2 pages)	Page 5
37-2021-06-04-00002 - DDFIP_Décision de délégations spéciales de signature pour le Pôle pilotage et ressource_juin2021 (2 pages)	Page 8

Préfecture d'Indre et Loire

37-2021-06-08-00001

DDFIP_CX-GX fiscal liste CDS au 01-07-2021

**Direction départementale
des Finances publiques d'Indre-et-Loire**

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

Nom Prénom	Responsables des services
GÉRARD Jean-Pierre COULON Nadine	Services des impôts des entreprises : Amboise Tours
MERCIER Nathalie MARTIAL Jean-Jacques GÉNIN-TOUREL Annick	Services des impôts des particuliers : Chinon Loches Tours
BERTEAU Gilles BAROUX Françoise GRATEAU François	Services de publicité foncière : Tours 2 Tours 3 Tours 4
BERTEAU Gilles	Service de publicité foncière et de l'enregistrement : Tours 1
CARRÈRE Laurent par intérim CARRÈRE Laurent	1ère brigade de vérification 2ème brigade de vérification
DEVOULON Michel	Pôle contrôle et expertise
CARATY-QUIQUET Marie-Christine	Pôle contrôle revenus patrimoine
BADOR Yannick	Pôle de recouvrement spécialisé
MUSSEAU Magali	Service départemental des impôts fonciers

La présente liste, effective au 1er juillet 2021, se substitue à celle publiée le 21 mai 2021.

Préfecture d'Indre et Loire

37-2021-06-04-00001

DDFIP_Décision de délégation de signature en
matière d'ordonnancement secondaire_juin2021

Décision de délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire

Le Directeur du Pôle pilotage et ressources de la Direction départementale des Finances publiques d'Indre-et Loire,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements, notamment le 15° de l'article 43 et le I de l'article 44 ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu la décision du 17 décembre 2020 portant nomination de M. Michel MARAL, Directeur du Pôle pilotage et ressources de la Direction départementale des Finances publiques d'Indre-et-Loire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 1er mars 2021 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à M. Michel MARAL, Administrateur des Finances publiques adjoint ;

Décide :

Article 1 : Délégation de signature est donnée à Mme Sylvie BOUTIER, administratrice des Finances publiques adjointe, adjointe au Directeur du Pôle pilotage et ressources, responsable du Centre de services des ressources humaines (CSRH), qui accomplit des actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire pour les affaires traitées par le Pôle pilotage et ressources et le CSRH.

Article 2 : Délégation de signature est donnée aux agents nommés ci-après, qui accomplissent des actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire, chacun en ce qui le concerne, pour les affaires traitées par le service dont il est responsable :

- Mme Maryse CONAN, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la Division budget, immobilier et logistique ;
- Mme Christel DUCLOS, inspectrice des Finances publiques, responsable du service du budget ;
- M. Christophe DURAIN, inspecteur principal des Finances publiques, responsable de la Division ressources humaines ;
- Mme Dominique BOULESTEIX, inspectrice des Finances publiques à la Division ressources humaines ;
- Mme Nadine JAZOTTES, inspectrice des Finances publiques à la Division ressources humaines ;
- M. Emmanuel BONIN, inspecteur des Finances publiques, adjoint à la responsable du CSRH ;
- Mme Sophie HALGOURDIN, inspectrice des Finances publiques, adjointe à la responsable du CSRH ;
- M. Rodolphe MASSE-DELESTRE, contrôleur principal des Finances publiques au CSRH ;
- M. Joël MACOIN, contrôleur des Finances publiques au CSRH.

Article 3 : Délégation de signature est donnée aux agents nommés ci-après, qui accomplissent dans le progiciel Chorus les actes nécessitant la qualité d'ordonnateur secondaire.

1- Pour la validation des opérations dans Chorus Formulaire, en matière de recette ou de dépense, sur les programmes suivants :

- n° 156 "Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local" ;
- n° 218 "Conduite et pilotage des politiques économiques et financières" ;
- n° 362 "Écologie" ;
- n° 723 "Opérations immobilières et entretien des bâtiments de l'État" ;
- n° 741 "Pensions civiles et militaires de retraite et allocations temporaires d'invalidité" ;
- n° 743 "Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions" ;
- n° 907 "Opérations commerciales des domaines".

- Mme Sylvie BOUTIER, administratrice des Finances publiques adjointe ;
- Mme Maryse CONAN, inspectrice principale des Finances publiques ;
- Mme Christel DUCLOS, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Nadine JAZOTTES, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Maryvonne De NICOLINI, contrôleur principale des Finances publiques ;
- Mme Véronique LANDURÉ, contrôleur principale des Finances publiques ;
- M. Christian LATHIERE-LAVERGNE, contrôleur principal des Finances publiques ;
- Mme Béatrice FERRAND-BOTTREAU, contrôleur des Finances publiques ;
- Mme Zahia BELHANAFI, agente administrative principale des Finances publiques.

2- Pour la validation des opérations dans Chorus Formulaire, en matière de gestion d'indus sur les rémunérations sur le programme n° 156 "Gestion fiscale et financière de l'État et du secteur public local" :

- Mme Nadine JAZOTTES, inspectrice des Finances publiques ;
- Mme Véronique LANDURÉ, contrôleur principale des Finances publiques.

Article 4 : Les dispositions de la présente décision prennent effet au 1er juillet 2021.

Article 5 : La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à TOURS, le 4 juin 2021

Michel MARAL, Administrateur des Finances publiques adjoint

Préfecture d'Indre et Loire

37-2021-06-04-00002

DDFIP_Décision de délégations spéciales de
signature pour le Pôle pilotage et
ressource_juin2021

Décision de délégations spéciales de signature pour le Pôle pilotage et ressources

Le Directeur départemental des Finances publiques d'Indre-et-Loire,

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 modifié relatif à la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2011 portant création de la Direction départementale des Finances publiques d'Indre-et-Loire ;

Vu le décret du 1er avril 2019 portant nomination de M. Thierry POURQUIER, Administrateur général des Finances publiques en qualité de Directeur départemental des Finances publiques d'Indre-et-Loire ;

Vu la décision d'installation de la DGFIP en date du 4 avril 2019 fixant au 14 juillet 2019 la date d'installation de M. Thierry POURQUIER dans les fonctions de Directeur départemental des Finances publiques d'Indre-et-Loire ;

Décide :

Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions du Pôle pilotage et ressources, avec faculté d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

- Mme Sylvie BOUTIER, administratrice des Finances publiques adjointe, adjointe au Directeur du Pôle pilotage et ressources.

Article 2 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur mission, de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :

1. Pour la Division ressources humaines :

- M. Christophe DURAIN, inspecteur principal des Finances publiques, responsable de la division ;
- Service des ressources humaines et de la formation professionnelle :
- Mme Dominique BOULESTEIX, inspectrice des Finances publiques ;
 - Mme Nadine JAZOTTES, inspectrice des Finances publiques.

2. Pour la Division budget, immobilier et logistique :

- Mme Maryse CONAN, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la division ;
- Service du budget :
 - Mme Christel DUCLOS, inspectrice des Finances publiques ;
- Service de la logistique et de l'immobilier :
 - M. Carl CAMPON, inspecteur des Finances publiques ;
 - M. Pierre DERRIEN, inspecteur des Finances publiques.

3. Pour la Division stratégie et contrôle de gestion :

- Mme Aurélie ANGER, inspectrice principale des Finances publiques, responsable de la division ;
- M. Christophe GAUTHIER, inspecteur des Finances publiques ;
- Mme Frédérique MAUREL, inspectrice des Finances publiques.

4. Pour le Centre de services des ressources humaines (CSRH) :

- Mme Sylvie BOUTIER, administratrice des Finances publiques adjointe, responsable du service ;
- M. Emmanuel BONIN, inspecteur des Finances publiques ;
- Mme Sophie HALGOURDIN, inspectrice des Finances publiques ;
- M. Rodolphe MASSE-DELESTRE, contrôleur principal des Finances publiques ;
- M. Joël MACOIN, contrôleur des Finances publiques.

5. Assistante de prévention et correspondante handicap :

- Mme Agnès LEMOINE, inspectrice des Finances publiques.

Article 3 : Les dispositions de la présente décision prennent effet au 1er juillet 2021.

Article 4 : La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à TOURS, le 4 juin 2021
Thierry POURQUIER